

Avis d'audition

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre note que le 9 juillet 2019 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville qui se tiendra à la salle, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante aux dispositions du règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé :

Lot 6 269 718 du cadastre du Québec

Ce lot est situé au 5005, boulevard Marie-Victorin.

La demande de dérogation mineure n° 2019-0029 concerne l'aménagement d'un espace de stationnement en pavé alvéolé en cour latérale sur le lot n° 6 269 718 et vise à :

- Autoriser la surface d'un espace de stationnement en pavé alvéolé végétalisé alors que ce matériau n'est pas inclus dans la liste des revêtements de surface autorisés pour les espaces de stationnement hors rue à l'article 107 paragraphe 1° b) du Règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé.

Prenez avis que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande à la date et à l'endroit ci-haut mentionnés.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 juin 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, directrice
Services juridiques et greffe